BONDUELLE

Société en commandite par actions au capital de 57 102 699,50 €.

Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure.

447 250 044 R.C.S. Dunkerque

Villeneuve d'Ascq, jeudi 11 novembre 2021

Communiqué

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 DÉCEMBRE 2021

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET CHANGEMENT DE LIEU DE TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires sont informés que les documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte de Bonduelle du 2 décembre 2021, énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, sont en ligne et téléchargeables sur le site internet de la Société http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html.

Conformément à l'article R. 225-89 du Code de Commerce, le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de Commerce seront mis à disposition au siège administratif de la Société, sis : rue Nicolas Appert, BP 30173 – 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée, soit le 17 novembre 2021.

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de Commerce, tout actionnaire titulaire de titres au nominatif pourra, à compter de la publication de l'avis de convocation susmentionné et jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°129 du 27 octobre 2021.

L'intégralité des projets de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte est exposé dans le Livret des actionnaires, lequel est en ligne et téléchargeable sur le site internet de la Société http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html.

Par ailleurs, il est précisé que, conformément à l'avis de convocation à l'Assemblée publié le 17 novembre 2021 l'Assemblée Générale Mixte se tiendra le jeudi 2 décembre 2021 à 17h00 à l'Hôtel Novotel Lille Aéroport situé au 55 Route de Douai - 59810 LESQUIN.

Cependant, dans le cadre de la situation sanitaire actuelle liée à la Covid-19, et par mesure de précaution, la Société encourage vivement ses actionnaires à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président.

Enfin, il est rappelé que Les conditions d'accès à la salle mise à disposition par l'Hôtel Novotel nécessiteront le port du masque pendant toute la durée de l'Assemblée et que le traditionnel cocktail à l'issue de l'Assemblée sera tenu sous réserve que le contexte sanitaire le permette, et sera, le cas échéant, subordonné à la présentation du pass sanitaire.

En outre, et dans l'hypothèse où les impératifs sanitaires et/ou légaux imposaient de faire évoluer les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale, alors es actionnaires en seraient informés dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site www.bonduelle.com qu'ils sont invités à consulter régulièrement.